

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 21 Janvier 2016

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : Sylvette FOUBERT, Chantal CORTOT et Isabelle DEVRESSSE

Messieurs : Philippe GODE et Jean-Pierre PASCAL

Absents excusés : VEDRINES J. Luc pouvoir à FESQUET Pierre

FAURE François pouvoir à PASCAL J. Pierre

Nathalie CAUSSE pouvoir à Philippe GODE

Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Isabelle DEVRESSSE

### I - Délibérations :

**A/ DETR Ecole de St Roman de Tousque** : demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement :

- de la création du préau et de l'aménagement d'une pièce pour le stockage des jeux d'enfants  
= 58 259.55 € H.T .Honoraires = 7 000.00 € = TOTAL H.T. 65 259.55 €

- De la mise aux normes du système de chauffage de l'école et de la cantine = 9 121.00 €

Montant total de l'opération : Travaux + Chauffage = 74 380.55 €

Plan de financement :

- Subvention DETR : 40 % soit 29 752.22 €

La mairie va essayer d'obtenir une subvention de 50 % car elle a opté pour une démarche écologique et locale (Bardeau de bois local pour tout le préau)

- Subvention Conseil Départemental : 18 000.00 € (acquise)

- Quote part communale : 26 628.33 € + TVA 13 051.91 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION 0

**B/ DETR Logement** : demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement :

- Du logement dans le bâtiment de la mairie (ancien secrétariat)

Coût total des travaux et honoraires = 51 186.14 €

Plan de financement :

- Subvention DETR : 20 000.00 € en demande

- Subvention Conseil Départemental : 10 000.00 € acquise

- Prime DDT PALULOS : 3 250.00 € (peut être demandée quand l'on remet entièrement en état un logement social)

- Quote part communal : 17 936.14 € + TVA 5 118.61 €

Quote part communale financée par un emprunt à la caisse de dépôt et consignation (CDC) qui permet un taux de T.V.A. de 5,5 % et un taux de prêt de 1,35 % (taux au 01/08/2015) à la condition d'accepter le loyer du logement à 5,14 € / m<sup>2</sup> (ce qui fera 200 €/ mois pour le logement dans le bâtiment de la Mairie)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



**F/ Route du Salt et de la route vers Arbousses-haut:** suite aux intempéries d'octobre 2015 nous avons déposé une demande de prise en charge des travaux au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles » (articles L.1613-6 et R.1613-3 et suivants du code général des collectivités territoriales). Ce fonds intervient, en complément des autres dispositifs (assurances...), pour la réparation des dégâts causés aux biens **non assurables** des collectivités et de leurs groupements par des événements géologiques ou climatiques.

Montant des travaux : 26 896.20 € TTC

Plan de financement :

Etat : 40 %

Conseil Départemental : 15 %

Région : 15 %

Il y a également eu un effondrement au niveau de la route du Salt entre Bedilleres et la Clède, celle-ci est suspendue depuis 15 jours. Coût des travaux 12400 €. Lozère ingénierie et l'entreprise Legrand ont été contactée et ont émis le même diagnostic. Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes pièces afférentes au dossier. Le conseil municipal sollicite une aide au titre des intempéries du 28 octobre 2015 pour ce sinistre car il est étroitement lié aux précipitations de ce jour-là. Une dérogation pour commencement des travaux est demandée à la préfecture. Un même plan de financement est établi pour ce sinistre.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **II – Chemin des Ayres**

les murs qui ont été réalisés en pierre sèche par ABPS doivent être consolidés . Il faut les stabiliser avec du béton au lieu de la terre de remblais qui se tasse et s'appuie sur les murs lors du passage des voitures (et des engins). Devis estimatif : 1400 € HT. Le conseil donne un avis favorable à la réalisation des travaux.

## **III- Aménagement de la colonne de tri**

Le conseil municipal donne son accord pour le choix de l'aménagement, talus en terre avec plantation de buissons, plus panneaux indicatifs et blocs de pierres pour empêcher la sortie vers St Etienne.

**IV- Accessibilité des bâtiments** de l'école de St Roman aux handicapés ainsi que pour le village de vacances. Nous prévoyons une réunion commission le 3 février à 17 h à l'école.

**V- Contrat agent technique :** augmentation du temps de travail mis en délibération au prochain conseil

## **VI – Questions diverses :**

Saint Roman de Tousque

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la remise en état de l'escalier au départ de la petite rue du four à pain.

La séance est levée à 23h30

## Compte Rendu du Conseil Municipal Mardi 8 mars 2016

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire.

Mesdames Chantal CORTOT et Isabelle DEVRESSE,

Messieurs : François FAURE, Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absents excusés :

- Sylvette FOUBERT donne procuration à Isabelle DEVRESSE,
- Nathalie CAUSSE, Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016.

### 1. COMPTES ADMINISTRATIFS - COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS :

#### 1.1 ATELIER RELAIS 2015

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>DEPENSES</b>	<b>B.P. 2015</b>	<b>CA 2015</b>	
616	Assurances	320,00 €	319,61 €	
6611	Interêts des emprunts	400,00 €	382,67 €	
23	Virement section d'investissement	8 192,80 €		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 912,80 €</b>	<b>702,28 €</b>	
<b>RECETTES</b>				
752	Loyers	7 100,00 €	7 147,62 €	
771	Prod.except.		0,37 €	
2	Résultat reporté 2014	1 812,80 €		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 912,80 €</b>	<b>7 147,99 €</b>	
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
1	Déficit reporté 2014	5 334,65 €		
1641	Remboursement emprunts	5 900,00 €	5 895,77 €	
2313	Immobilisations en cours	2 292,80 €	1 400,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 527,45 €</b>	<b>7 295,77 €</b>	
<b>RECETTES</b>				
1068	Affectation	5 334,65 €	5 334,65 €	
21	Virement section invest.	8 192,80 €		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 527,45 €</b>	<b>5 334,65 €</b>	
<b>POUR BP 2016</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE+N-1</b>	<b>RESULTAT</b>
		702,28 €	8 960,79 €	8 258,51 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEP.+N-1</b>	<b>RECETTE</b>	<b>RESULTAT</b>
		12 630,42 €	5 334,65 €	-7 295,77 €

Immobilisation : installation d'un store de sécurité.

Délibération :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mr le Maire ne participe pas au vote.

**Affectation des résultats :**

Fonctionnement: 8.258,51 € Investissement : - 7.295,77 €. On couvre le déficit en investissement art. 1068 et il restera à affecter en fonctionnement 002 (8.258,51-7.295,77) = 962,74 €

**Délibération :            POUR :            8                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

**1.2 VILLAGE DE VACANCES 2015 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Article	DEPENSES	Pour Mémoire		Montant Euro
		Prévu 2015	Réalisé 2015	Restes à réaliser
002				
023	Virement Section Investissement	6 500,00 €	0,00 €	
60222	Produits entretien	90,00 €	292,75 €	
60631	Fourniture entretien	600,00 €	0,00 €	
61522	Entretien de batiments	8 886,40 €	5 195,96 €	
61523	Voie et réseaux	0,00 €	179,00 €	
616	Primes d'assurances	1 563,00 €	1 562,60 €	
6216	Personnel COM.COM	6 500,00 €	4 496,50 €	
62871	TRACTOPELLE COM.COM	0,00 €	1 800,00 €	
62876	Rbt frais GFP	540,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	4 000,00 €	4 093,00 €	
6378	Cotisation Foncière Entreprise	116,00 €	119,00 €	
6554	Charge Agents Com.Com	2 000,00 €	0,00 €	
658	Charge Agents Com.Com	0,00 €	1 322,90 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 500,00 €	1 403,43 €	
6875	Dot. Provisions	13 000,00 €	13 000,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45 295,40 €</b>	<b>33 465,14 €</b>	
	<b>RECETTE</b>			
2	Excédent fonct. 2014	10 222,92 €		
752	Revenus des immeubles	35 072,48 €	35 102,24 €	
758	Prod.divers gestion courante			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 295,40 €</b>	<b>35 102,24 €</b>	
	<b>RESULTAT ANT.REPORTE</b>		<b>10 222,92 €</b>	
	<b>TOTAL CUMUL RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 325,16 €</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES</b>			
1	Solde d'exercice précédent 2014	6 236,44 €		
1641	Remboursement d'emprunts	6 500,00 €	6 447,38 €	
2315	Travaux village			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 736,44 €</b>	<b>6 447,38 €</b>	
	<b>RESULTAT ANTI. REPORTE</b>		<b>6 236,44 €</b>	
	<b>TOTAL CUMUL DEPENSES</b>		<b>12 683,82 €</b>	

	<b>RECETTES</b>			
21	Virement section de fonctionnement	6 500,00 €	0,00 €	
1068	Affectation N-1	6 236,44 €	6 236,44 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 736,44 €</b>	<b>6 236,44 €</b>	
	<b>POUR BP 2016</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES+N-1</b>	<b>RESULTAT</b>
		33 465,40 €	45 325,16 €	11 859,76 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEP+N-1</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
		12 683,82 €	6 236,44 €	-6 447,38 €

Entretiens des bâtiments (5.195,96€) : changement de chauffe-eau, abattage d'un arbre, travaux réalisés par les agents intercommunaux.

**Délibération :            POUR :            7                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

**Affectation des résultats :**

Fonctionnement: 11.859,76 € Investissement: - 6.447,38 €. On couvre le déficit en investissement art.1068 et il restera à affecter en fonctionnement 002 (11.859,76-6.447,38)= 5.412,64 €

**Délibération :            POUR :            8                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

**1.3 EAU –AEP 2015 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	
<b>DEPENSES</b>			
Fournitures non stokable Electricité	7 000,00 €	7 259,54 €	
Fournitures d'entretien	1 200,00 €	1 695,03 €	
Location mobilière	612,00 €	256,00 €	
Entretien et réparation	18 387,24 €	9 050,32 €	
Maintenance	255,00 €	0,00 €	
Assurances	604,00 €	603,73 €	
Étude et recherche (analyses)	3 000,00 €	2 278,08 €	
Frais télécommunications	0,00 €	78,40 €	
Services bancaires	0,00 €	60,00 €	
Redevance prelvé milieux naturels	1 600,00 €	1 436,00 €	
Redevance pollution.	3 530,00 €	3 530,00 €	
Redevance modernisation	630,00 €	621,00 €	
Rémunération du personnel extérieur	6 500,00 €	6 449,38 €	
charges diverses	2 000,00 €	1 892,45 €	
Intérêts des emprunts	5 200,00 €	5 080,06 €	
Autres charges except.	72,00 €	71,82 €	
Dotation amortissements(042)	34 390,53 €	34 390,53 €	
Virt à la section d'invest.	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>84 980,77 €</b>	<b>74 752,34 €</b>	

<b>RECETTES</b>			
Vente de l'eau	22 000,00 €	23 248,79 €	
Redevance pollution	3 500,00 €	3 798,42 €	
Redevance Assainissement	6 200,00 €	6 735,49 €	
Redevance assain. Modern.	630,00 €	654,74 €	
Location compteurs	20 400,00 €	20 264,58 €	
Subvention du Budget Principal	8 500,00 €	0,00 €	
Prodt exceptionnel(rbt sinistre)	4 277,00 €	4 639,05 €	
Sub. Transférées au résultat (042)	13 117,61 €	13 117,61 €	
<b>Résultats reportés 2014</b>	6 356,16 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>84 980,77 €</b>	<b>72 458,68 €</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>-2 293,66 €</b>	
<b>EXCEDENT ANT. REPORTE</b>		<b>6 356,16 €</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>4 062,50 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>PREVU 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>RAR 2015</b>
<b>Déficit Invest. Reporté 2014</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Reprise subvention (opération ordre)	13 117,61 €	13 117,61 €	
Remboursement Emprunt	8 900,00 €	8 881,01 €	
Terrains			
Périmètres Captages	7 736,10 €	2 000,00 €	4 000,00 €
Arbousses-La Rouvière	163 926,59 €	132 652,72 €	
ONA	12 372,92 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES.</b>	<b>206 053,22 €</b>	<b>156 651,34 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>RESTE A REALISER</b>		<b>4 000,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>160 651,34 €</b>	
<b>RECETTES</b>			
Subvention Budget Commune	0,00 €	0,00 €	
1068 Affect 2014	1 147,93 €	1 147,93 €	
Emprunt	30 000,00 €	30 000,00 €	
ONA	0,00 €	0,00 €	
Périmetre captages- RMC	6 600,00 €	0,00 €	4 316,00 €
Périmetre captages- DEP	6 043,00 €	0,00 €	5 413,00 €
Arbousses/*La Rouvière RMC	25 500,00 €	10 383,00 €	15 117,00 €
Arbousses/*La Rouvière DEP	57 400,00 €	17 563,00 €	6 187,00 €
Amort. Terrain	8 659,50 €	8 659,50 €	
Amort. Terrain batis	132,00 €	132,00 €	
Amort. Matériel exploit.	11,00 €	11,00 €	
Amort. AEP	19 046,02 €	19 046,02 €	
Amort.Ass.	6 001,46 €	6 001,46 €	
Amort. Mat.	540,55 €	540,55 €	
Virement section de fonctionnement			
Résultat Reporté	44 971,76 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>206 053,22 €</b>	<b>93 484,46 €</b>	<b>31 033,00 €</b>
<b>RESULTAT ANT. REPORTE</b>		<b>44 971,76 €</b>	
<b>RESTE A REALISER</b>		<b>31 033,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>169 489,22 €</b>	
<b>RESULTAT(= Dep-Rec)</b>		<b>8 837,88 €</b>	
<b>POUR BP 2016</b>			
<b>FONCT.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES+N-1</b>	<b>RESULTAT</b>
	<b>74 752,34 €</b>	<b>78 814,84 €</b>	<b>4 062,50 €</b>
<b>INVEST.</b>	<b>DEPENSES+RAR</b>	<b>RECETTES+RAR+N-1</b>	<b>RESULTATS</b>
	<b>160 651,34 €</b>	<b>169 489,22 €</b>	<b>8 837,88 €</b>

Entretiens et réparations (9.050,32€) : dont 7.700€ concernant les réparations des incidents techniques du pompage du Mas. 4.639,05€ sont pris en charge par l'assurance.

Délibération :            POUR :            7                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0

**Affectation des résultats :**

Fonctionnement : 8.837,88 € Investissement: 4.062,50 € - Affectation en fonctionnement 002 : 8.837,88 €- Investissement Excédent : 4.062,50 €

Délibération :            POUR :            8                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0

**1.4 COMMUNE 2015 :**

Article	DEPENSES	PREVU	REALISE	RESTE A
		2015	2015	REALISER
<b>11</b>	<b>Charges à Caractère Généré</b>	<b>68 609,00 €</b>	<b>60 347,95 €</b>	
60612	Electricité	10 000,00 €	9 984,35 €	
60623	Alimentation (Cantine+ Transport)	7 000,00 €	8 642,23 €	
60631	Fournitures entretien	1 000,00 €	682,67 €	
60632	Fourniture petit équipement	1 000,00 €	731,53 €	
60633	fourniture voirie	500,00 €	- €	
60636	Vêtement travail	0,00 €	16,76 €	
6064	Fournitures Administratives	2 000,00 €	2 045,13 €	
6067	Fournitures scolaires	2 100,00 €	1 222,81 €	
6111	Cantine scolaire	8 400,00 €	6 548,00 €	
6132	Locations immobilières	0,00 €	832,00 €	
6135	Locations mobilières	4 200,00 €	4 104,00 €	
61522	Entretien de batiments	6 361,00 €	3 387,86 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	8 988,00 €	6 135,20 €	
61558	Entretien autre biens mobilier	200,00 €	15,22 €	
6156	Maintenance	2 000,00 €	1 725,31 €	
616	Primes d'assurances	1 070,00 €	1 065,40 €	
6182	Documentation	200,00 €	160,91 €	
6188	Autres frais divers	0,00 €	19,20 €	
6225	Indemnité régisseur	350,00 €	326,71 €	
6228	Divers	5 400,00 €	5 960,00 €	
6231	Annonces insertions	300,00 €	275,84 €	
6232	Fêtes et cérémonies	700,00 €	919,08 €	
6247	Transports collectifs	1 000,00 €	- €	
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	1 024,12 €	
6262	Frais de télécommunication	2 300,00 €	2 275,74 €	
627	Service bancaire	0,00 €	381,88 €	
6281	Concours divers (cotisations)	40,00 €	250,00 €	
6283	Frais nettoyage locaux	400,00 €	390,00 €	
62871	Remb. Frais collect.	0,00 €	210,00 €	
62878	Rbt frais à d'autres organismes	400,00 €	- €	
63512	Taxes foncières	1 200,00 €	1 016,00 €	

<b>12</b>	<b>CHARGES de PERSONNEL</b>	<b>74 453,00 €</b>	<b>73 337,18 €</b>
6216	Mise à dispo.Personnel Tech.	4 600,00 €	3 752,75 €
6336	Cotisations CNG CG	850,00 €	878,05 €
6411	Rémunération personnel titulaire	30 000,00 €	29 569,33 €
6413	Rémunération personnel non titula	18 000,00 €	18 540,41 €
6451	Cotisations URSSAF	15 200,00 €	14 618,00 €
6453	Cotisations caisses de retraite	1 800,00 €	1 910,00 €
6454	Cotisation ASSDIC	1 650,00 €	1 747,00 €
6455	Cotisation Assurance CG	230,00 €	235,72 €
6456	Vers.Supp.Familial	285,00 €	285,00 €
6458	Cotisation Ass.	200,00 €	146,12 €
6474	Versement œuvres sociales	1 200,00 €	1 187,34 €
6475	Cotisation Médecine du travail	438,00 €	467,46 €
<b>14</b>	<b>ATTENUATION PRODUIT</b>	<b>20 670,00 €</b>	<b>20 670,00 €</b>
73923	Reversement F.N.G.I.R	20 670,00 €	20 670,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>39 803,00 €</b>	<b>25 441,29 €</b>
6531	Indemnités élus	13 000,00 €	12 272,36 €
6533	Cotisation retraite élus	500,00 €	486,00 €
6541	Admission en non valeur	1 000,00 €	0,00 €
6553	Service incendie	8 500,00 €	8 233,08 €
6554	Contributions organismes de regro	2 170,00 €	170,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	3 633,00 €	687,60 €
657364	Subvention Budget AEP	8 000,00 €	0,00 €
65748	Subventions organismes privés	3 000,00 €	2 501,00 €
658	Charges diverses	0,00 €	1 091,25 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>3 816,28 €</b>
66111	Intérêts des emprunts	4 700,00 €	3 816,28 €
668	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €
23	Virement section d'investissement	<b>40 000,00 €</b>	0,00 €
	<b>042 OPERATIONS ORDRE</b>		
681	Dotation Amort.	<b>4 000,00 €</b>	
	<b>TOT. DEPENSES</b>		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>252 235,00 €</b>	<b>183 612,70 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>13</b>	<b>Attenuation de charges(apprent</b>	<b>0,00 €</b>	<b>403,92 €</b>
6419	Rbt sur rémunération personnel	0,00 €	403,92 €
<b>70</b>	<b>Produit des Services</b>	<b>5 200,00 €</b>	<b>6 721,28 €</b>
70323	Redevance domaine Pub.	1 200,00 €	1 264,36 €
704	Travaux	0,00 €	113,30 €
7067	Redevance Service Péri-scolaire	4 000,00 €	5 343,62 €
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>94 550,06 €</b>	<b>98 647,24 €</b>
73111	Contributions directes	91 040,00 €	92 798,00 €
73112	CVAE	564,00 €	564,00 €
73113	Taxes sur surfaces commerciales	0,00 €	0,00 €
73114	IFER	2 121,00 €	2 121,00 €
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	825,06 €	3 164,24 €

<b>74</b>	<b>Dotations et Participations</b>	<b>126 364,00 €</b>	<b>129 119,13 €</b>	
7411	Dotation forfaitaire	83 327,00 €	83 327,00 €	
74121	Dot Solidarité Rurale	20 786,00 €	20 786,00 €	
74127	Dotation Nationale de Péréquation	6 010,00 €	6 010,00 €	
742	Dotation Elus locaux	2 812,00 €	2 812,00 €	
74718	Autres participations	850,00 €	1 364,99 €	
74748	Participation école ext.	5 900,00 €	7 676,60 €	
7478	Participation autres organismes	500,00 €	0,00 €	
748314	Dot Unique TP	22,00 €	985,54 €	
74834	Compensation Taxes Foncières	3 418,00 €	3 418,00 €	
74835	Compensation Taxes habitation	2 739,00 €	2 739,00 €	
<b>75</b>	<b>Produits de Gestion Courante</b>	<b>13 895,00 €</b>	<b>12 029,94 €</b>	
752	Revenus des immeubles	13 895,00 €	11 999,94 €	
758	Prdts divers gestion courant	0,00 €	30,00 €	
<b>76</b>	<b>Produits Financier</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4,47 €</b>	
764	Revenus valeur mob.placement	0,00 €	4,47 €	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>79,55 €</b>	
7718	Autres produits	0,00 €	61,77 €	
<b>7788</b>	<b>Produits excep. Divers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17,78 €</b>	
	<b>TOTAL</b>			
	<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>240 009,06 €</b>	<b>247 005,53 €</b>	
<b>2</b>	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPOR</b>	<b>12 225,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>TOTAL RECETTES FONC</b>	<b>252 235,00 €</b>	<b>247 005,53 €</b>	
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 392,83 €</b>	
	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>12 225,94 €</b>	
	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT.</b>		<b>75 618,77 €</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RAR 2015</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	
16	Remboursement d'emprunts	8 000,00 €	7 994,22 €	
165	Dépôt et cautionnement	361,33 €	361,33 €	
20418	Tx Enfouissement Fez Rolland	0,00 €	0,00 €	
20416	Fonds concours	0,00 €	0,00 €	
23	Acquisition local Bienfaisance	1 000,00 €	0,00 €	
	Travaux isolation Ecole	10 123,61 €	7 987,20 €	
	Mobilier Mairie	3 200,00 €	2 981,33 €	
	Aménagement village	9 000,00 €	3 120,00 €	
	Programme Globalisé 2015	51 392,00 €	26 206,39 €	<b>25 200,00 €</b>
	Aménagement Mairie	26 528,81 €	23 167,57 €	
	Salle multifonctionnelle	4 000,00 €	1 980,00 €	
	Voirie	5 000,00 €	0,00 €	<b>5 000,00 €</b>
	Piboulio	2 800,00 €	1 039,35 €	
	Réduction EC	2 638,67 €	0,00 €	
	ONA	13 085,54 €	6 059,15 €	<b>6 900,00 €</b>
	Enfouissement réseaux	0,00 €	0,00 €	
	Programme Globalisé 2014	6 135,75 €	6 135,75 €	
	Rampe Boissonnade	1 200,00 €	0,00 €	
	Logement T1	3 000,00 €	0,00 €	
	Préau	3 000,00 €	0,00 €	

	<b>Total Dépenses Investissement:</b>	<b>150 465,71 €</b>	<b>87 032,29 €</b>	<b>37 100,00 €</b>
	Solde d'exercice précédent	74 781,15 €		
41	Opérations patrimoniales-rés.voirie	84 128,18 €	21 128,18 €	
	<b>TOTAL DEP. INVEST.</b>	<b>309 375,04 €</b>	<b>108 160,47 €</b>	
	<b>Déficit reporté</b>		<b>74 781,15 €</b>	
	<b>Total RAR</b>		<b>37 100,00 €</b>	
	<b>TOTAL DEP CUMULE</b>		<b>220 041,62 €</b>	
	<b>RECETTES INVEST.</b>			
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	37 000,00 €	32 006,00 €	
10223	TLE	0,00 €	207,58 €	
1068	Affectation N-1	41 003,60 €	41 003,60 €	
13	Subv. Isolation Ecole ETAT+DEP.	7 176,00 €	7 176,36 €	
	Subv.Aménagement Mairie ETAT	67 799,69 €	45 069,83 €	
	Subv.Aménagement Mairie REGION		5 754,36 €	
	Subv.Aménagt Mairie DEP.		17 979,00 €	
	Subv. Intempéries 2011 ETAT	8 808,92 €	6 014,84 €	
	Subv. Intempéries 2011 DEP		2 269,00 €	
	Enfouissement réseaux	8 290,00 €	0,00 €	
	PED 2014	5 713,68 €	0,00 €	
	PED 2015	2 984,86 €	0,00 €	
	PEVC 2014	2 470,11 €	0,00 €	
16	Dépôts et cautions			
1641	Emprunt			
16441	Opération afférente emprunt			
	<b>Total Recettes Réelles Inv</b>	<b>181 246,86 €</b>	<b>157 480,57 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Virement de la section fonct.	40 000,00 €		
21	Opération d'ordre			
41	Op.patri.(avance+subv.Prog. 20	63 699,97 €	12 307,97 €	
1323	Subvention	20 428,21 €	8 820,21 €	
40	Op. d'ordre	4 000,00 €	0,00 €	
1	<b>TOTAL RECETTE INVEST</b>	<b>309 375,04 €</b>	<b>178 608,75 €</b>	
	<b>POUR BP 2016</b>			
	<b>FONCT.</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTE+N-1</b>	<b>RESULTAT</b>
		183 612,70 €	259 231,47 €	75 618,77 €
	<b>INVEST.</b>	<b>DEP+N-1+RAR</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
		220 041,62 €	178 608,75 €	-41 432,87 €

Délibération :            POUR :            7                    CONTRE :            0                    ABSTENTION : 0

**Affectation des résultats :**

Fonctionnement : 75.618,77 € Investissement: -41.432,87 €. On couvre le déficit en investissement art. 1068 et il reste à affecter en fonctionnement 002 (75.618,77-41.432,87)= 34.185,90 €

Délibération :            POUR :            8                    CONTRE :            0                    ABSTENTION : 0

**2 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT**

**2.1 TRAVAUX DE VOIRIE**

COMBES. Montant des travaux : 13.000€. Subvention du Département : 5.200€.

Délibération :            POUR :            8                    CONTRE :            0                    ABSTENTION : 0

## **2.2 PREAU ECOLE**

Montant des travaux :	74.380,55 € H.T		
Plan de Financement : DETR:	37.190,00 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux	
DEPARTEMENT:	18.000,00 €		
QUOTE-PART COMMUNAL:	19.190,55 €		
Le permis de construire est déposé.			
<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **2.3 LOGEMENT T1 Bis**

Montant des travaux :	51.618,44 € H.T.		
Plan de Financement : DETR :	20.000,00 €		
DEPARTEMENT :	10.000,00 €		
QUOTE-PART COMMUNAL:	21.618,00 €		
<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>

## **3. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)**

La Communauté de Communes a compétence pour élaborer le PLUI.

Définir la méthodologie et les modalités de collaboration dans l'élaboration du PLUI, suite à la réunion de la conférence des maires le 1<sup>er</sup> février 2016. Il a été convenu ce qui suit :

- Dynamique collective,
- Principe d'une co-construction,
- Création d'un comité de pilotage du PLUI,
- Création d'un comité technique du PLUI,

Nommer des conseillers municipaux qui feront partie du comité de pilotage :

Messieurs : FESQUET Pierre - FAURE François

Volonté de conserver les terres agricoles en privilégiant l'habitat groupé.

<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## **4. MAISON DE SERVICES PUBLIC (MSAP)**

Souhait des élus de la « Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons » de développer, pour leur territoire, un projet de Maisons de Services au Public. Dans un local fixe ou itinérant, tous les services pourront intervenir, CCI, Chambre des métiers, organismes habitat,... Un animateur en assurera le fonctionnement. Il en existe 8 en Lozère, actuellement. Les résultats sont significatifs et dépendent beaucoup de la qualité de l'animation.

<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## **5. COMMISSION « DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – Village de vacances de St Roman »**

Nommer les titulaires et les suppléants pour la délégation de service public, délibération déjà prise sans préciser qui était titulaire et suppléant.

Titulaires : Mme FOUBERT- Ms FAURE-VEDRINES- Suppléants : Mme CORTOT- Ms PASCAL- GODÉ

<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## **6. AGENDA ACCESSIBILITE**

Lors de la délibération du 26 novembre 2015, une demande de prorogation de 6 mois, à compter de septembre 2015, a été demandée. L'échéance octroyée par la Préfecture va jusqu'au 27 Mars 2016.

Il faut donc à nouveau délibérer pour proposer une nouvelle échéance de l'agenda d'accessibilité aux bâtiments publics non mis aux normes d'accessibilité : école, village de vacances. Proposition : 2018.

<b>Délibération :</b>	<b>POUR : 8</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## **7. SUBVENTIONS ET ADHESIONS**

### **7.1 SUBVENTIONS**

Arche musicale	330 €	6 enfants
ABPS	150 €	
Pètassou	200 €	
Eveil Aquatique	100 €	
Trait d'Union	200 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	306 €	
Association Parents Elèves	400 €	projets éducatifs portés par l'association
OCCE (coopérative scolaire)	300 €	
Ingénieur sans Frontière (Togo)	150 €	Intervention d'un jeune étudiant de la commune
<b>TOTAL</b>	<b>2.136 €</b>	

### **7.2 ADHESIONS**

Communes Forestières	75 €	Adhésion dans le cadre de la construction en bois du futur préau
Fondation Patrimoine	50 €	Concerne le monument classé -Temple de la Boissonnade-
<b>TOTAL</b>	<b>125 €</b>	

**Délibération :**           **POUR :**           **8**                           **CONTRE :**           **0**                           **ABSTENTION :**   **0**

## **8. INVESTISSEMENT 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Délibérer pour pouvoir liquider certaines dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Le Salt :	devis de	14.964,00 €	suite à l'éboulement avant la Clède.
Matériel Ecole :		600,00 €	
Colonne de Tri :		1.800,00 €	aménagement du site, plantations,
<b>TOTAL :</b>		<b>17.364,00 €</b>	

**Dépenses Investissement 2015 : 320.220,62 €**

**Délibération :**           **POUR :**           **8**                           **CONTRE :**           **0**                           **ABSTENTION :**   **0**

Courrier à la Sous-préfecture pour préciser l'abandon du PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale) et maintenir la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le logement : pas besoin de délibération.

## **9. ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre du contrôle des assainissements non collectifs (SPANC), la commune doit faire un zonage. Des assainissements collectifs (St Roman de Tousque) et non collectifs se répartissent sur la commune. Cette démarche s'inscrira aussi dans la future construction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Un devis auprès du Cabinet GAXIEU a été demandé, il s'élève à 3 200 € pour la réalisation du document.

## **10. ACQUISITION LOCAL**

Projet ajourné.

Concerne le local qui se situe derrière le temple de St Roman. Appartenant à l'Eglise Protestante, cette dernière n'en a pas transmis la propriété à la nouvelle « Eglise Protestante Unie de France ». Un transfert devra être réalisé entre l'Eglise Reformée de France, entité qui n'existe plus et la nouvelle association issue de la fusion en 2012 avec l'Eglise Evangélique Luthérienne.

## **11. AVANCE DE FUSION**

### **11.1 La Communauté de Communes**

La Commission Départementale de la Coopération intercommunale (CDCI) a validé la proposition du Préfet qui se voit proposer la fusion de notre communauté « La Cévenne des Hauts Gardons » avec la Communauté de la « Vallée Longue et Calbertois » et « Cévennes et Mont Lozère » plus la commune de Vialas.

L'amendement qui avait été proposé (fusion avec Florac et Causses) par notre Communauté de Communes a été rejeté lors de la commission du 12 février 2016.

Il semble donc que nous nous orientons vers une communauté de communes exclusivement « Cévennes Lozériennes ». Un maintien de principe a été voté au conseil communautaire pour dénoncer la méthode et le résultat de constitution de ce nouveau périmètre de communauté de communes.

### **11.2 Fusion de Communes**

Les négociations pour le rapprochement des communes de la vallée française susceptibles de fusionner font apparaître les éléments suivants :

- 3 communes souhaitent rester indépendantes : St Etienne, Le Pompidou et Bassurel,
- 3 communes souhaitent fusionner avant 2017 : Ste Croix, Gabriac et Molezon,
- 2 communes souhaitent se rapprocher des 3 précédentes : Moissac et St Martin de Lansuscle, mais souhaitent que des garanties soient apportées dans un cahier des charges qui incluraient des remarques jusqu'en 2020 (période de transition) et au-delà.

Pour Moissac, les points à éclaircir :

- Remplacement de la secrétaire pour cause de départ à la retraite,
- Restructuration du service administratif dans le cadre d'une commune nouvelle et intégration,
- Poursuite des projets communaux : rénovation du village de vacances en 2017 ? et Mairie en 2019 ?
- Les conséquences de la fusion sur les taxes habitations et foncières bâties et non bâties : taux et bases d'impositions.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

### **12.1 LOGEMENT ST ROMAN**

Logement non loué pour l'instant. La Mairie recherche un locataire.

### **12.2 TRAVAUX VOIRIE ST ROMAN ET VILLAGE DE VACANCES**

Dans la rue sous la maison de Jacky JULLIAN, la chaussée renvoie l'eau de pluie vers une nouvelle construction. Une solution est à l'étude.

Il faut reboucher les trous qui se sont créés dans l'allée centrale du Village de Vacances.

### **12.3 Conseil Départemental : Aménagement de la traversée de St Roman plus la départementale 40**

Echange sur les solutions possibles.

## 12.4 ECLAIRAGE PUBLIC

DESIGNATION	MONTANTS	SUBVENTIONS
Mise aux normes (devis)	8.556,00 € H.T 10.267,20 € TTC	5.990,00 € 70%
Rénovation (devis)	5.336,26 € H.T 6.403,51 € TTC	1.921,00 €
Coupure horaire Eclairage (devis)	5.563,40 € HT 6.676,08 € TTC	1.669,00 € 30%
<b>TOTAL BUDGET COMMUNE</b>	<b>23.346,79 € TTC</b>	<b>9.580,00 €</b>

Fin de la séance à 0h20

# offre de logement

Moissac Vallée Française



**Le logement est situé dans le village de Saint-Roman de Tousque, sur la D9, entre Florac et St Jean du Gard. Il est situé au 2ème et dernier étage, au-dessus de l'école.**  
La pièce à vivre est exposée plein sud (très lumineuse)  
Une cuisine - un grand séjour - 3 chambres -  
Chauffage poêle bois bûches + convecteurs énergie douce.





6261	Frais d'affranchissement	1 024,12 €	1 200,00 €	
6262	Frais de télécommunication	2 275,74 €	2 300,00 €	
627	Services bancaires (TIPI)	381,88 €	400,00 €	
6281	Cotisations et Adhésions	250,00 €	400,00 €	Communes Forest. 75 €
6283	Redevances OM	390,00 €	400,00 €	Fondation Patrimoine 50 €
62878	Location tracto-pelle	210,00 €	1 050,00 €	
63512	Taxes foncières	1 016,00 €	1 100,00 €	
<b>12</b>	<b>CHARGES de PERSONNEL</b>	<b>73 337,18 €</b>	<b>79 213,00 €</b>	
6336	Cotisations CNG CG	878,05 €	900,00 €	
6216	Mise à dispo.personnel technique	3 752,75 €	2 000,00 €	
6411	Rémunération personnel titulaire	29 569,33 €	31 000,00 €	
6413	Rémunération personnel non titulaire	18 540,41 €	22 000,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	14 618,00 €	16 800,00 €	
6453	Cotisations caisses de retraite	1 910,00 €	2 300,00 €	
6454	Cotisation ASSEDIC	1 747,00 €	1 900,00 €	
6455	Cotisation assurance pers.titulaire	235,72 €	236,00 €	
6456	Versement FNC SUP. FAM.	285,00 €	286,00 €	
6458	Cotisation assurance inv/décès	146,12 €	121,00 €	
6474	CNAS	1 187,34 €	1 200,00 €	
6475	Cotisation Médecine du travail	467,46 €	470,00 €	
<b>14</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>20 670,00 €</b>	<b>20 670,00 €</b>	
<b>739116</b>	Reversement sur F.N.GI.R.		<b>20 670,00 €</b>	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION CO</b>	<b>25 441,29 €</b>	<b>40 470,00 €</b>	
6531	Indemnités élus	12 272,36 €	12 000,00 €	
6533	Cotisation retraite élus	486,00 €	500,00 €	
654	Admission en non valeur	0,00 €	0,00 €	
6553	Service incendie	8 233,08 €	8 500,00 €	
6554	Cotisation SDEE	170,00 €	170,00 €	SDEE 170 €
6558	ASA DFCI-AGEDI-LOZERE ING.PIBOULIC	687,60 €	3 800,00 €	
65748	Subventions organismes privés	2 501,00 €	3 000,00 €	
657364	Subvention Budget AEP	0,00 €	12 000,00 €	Crèche Trait d'Union :200 €
658	Charges Agents Com,Com,	1 091,25 €	500,00 €	Ingénieurs ss F: 150 €
				Assoc. Parents Elèves : 400 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 816,28 €</b>	<b>4 200,00 €</b>	Coop. Scolaire : 300 €
66111	Charges d'intérêts	3 816,28 €	4 200,00 €	Le Petassou : 200 €
6615	Intérêts comptes courants	0,00 €		Arche Musicale : 330 €
668	Frais ligne trésorerie	0,00 €	0,00 €	Eveil Aquatique : 100 €
				ABPS : 150 €
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONELLES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	S.Pompiers : 306 €
6711	Intérêts moratoires			Réserve : 864 €
673	Autres Subventions			
				6558 ASA = 462,12 €
<b>681/042</b>	<b>OPERATION D ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 965,20 €</b>	AGEDI = 450 €
	Subv.AEP	0,00 €		LOZERE INGENIERIE = 120 €
	(fonds concours CC		1 965,20 €	Piboulie= 2644,80€
	enfouissement réseaux			
<b>23</b>	<b>Virement section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 900,00 €</b>	
	(recettes-dépenses)			
	<b>Total Dépenses</b>	<b>183 612,70 €</b>	<b>281 666,90 €</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>TITRES EMIS</b>		
<b>6419</b>	<b>Rbt sur rémunération personnel</b>	<b>403,92 €</b>	<b>218,00 €</b>	
<b>70</b>	<b>Produit des Services</b>	<b>6 721,28 €</b>	<b>8 760,00 €</b>	
70323	Redevance domaine public	1 264,36 €	1 260,00 €	
704	Remplct Porte logt	113,30 €	0,00 €	
7067	Redevance Service Péri-scolaire	5 343,62 €	5 500,00 €	
70841	Dispo Personnel		2 000,00 €	

<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>98 647,24 €</b>	<b>100 630,00 €</b>
73111	Impots ménages	92 798,00 €	94 289,00 €
73112	Cotisation VAE	564,00 €	1 198,00 €
73114	IFER	2 121,00 €	2 143,00 €
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	3 164,24 €	3 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations et Participations</b>	<b>129 119,13 €</b>	<b>123 673,00 €</b>
7411	Dotation forfaitaire	83 327,00 €	79 141,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	20 786,00 €	21 966,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	6 010,00 €	6 148,00 €
742	Dotation Elus locaux	2 812,00 €	2 812,00 €
74748	Participation école externe	7 676,60 €	7 000,00 €
74718	Autres (cantonnales+contentionx CNI	1 364,99 €	1 000,00 €
748314	Compensation pertes TP/CFE	985,54 €	18,00 €
74834	Compensation Taxes Foncière	3 418,00 €	3 143,00 €
74835	Compensation TH	2 739,00 €	2 445,00 €
	TAP		
<b>75</b>	<b>Produits de Gestion Courante</b>	<b>12 029,94 €</b>	<b>7 300,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	11 999,94 €	7 300,00 €
758	Produits gestion courante	30,00 €	0,00 €
<b>76</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>4,47 €</b>	<b>0,00 €</b>
768	Produits Financiers		
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>79,55 €</b>	<b>6 900,00 €</b>
7714	Recouvert créance non valeur		
7718	Autre produits exceptionnels		6 900,00 €
	<b>Total</b>		
2	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REP 2015</b>		<b>34185,9</b>
	<b>Total Recettes</b>	<b>247 005,53 €</b>	<b>281 666,90 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>		
1	Déficit reporté		<b>4 332,87 €</b>
1641	Remboursement d'emprunts	7 994,22 €	8 000,00 €
165	Dépôt et caution	361,33 €	
20418	sub équip autres org publics enf.	0,00 €	<b>0,00 €</b>
204151	Sub équip CC Rampe Boissonnade	0,00 €	<b>965,20 €</b>
204151-	Sub équip CC Piboulio	1 039,35 €	<b>1 000,00 €</b>
	<b>PREAU</b>		<b>48 000,00 €</b>
23	Logement T1 bis		<b>57 300,00 €</b>
238	Prog. Glob. 2014	6 135,75 €	<b>0,00 €</b>
238	Prog. Glob. 2015	26 206,39 €	<b>25 200,00 €</b>
21571	Acquisition Véhicule		<b>3 000,00 €</b>
	<b>Pierre pour le mur du chantier ABPS</b>		<b>3 600,00 €</b>
2152	Mur de soutènement voirie Le Salt		<b>14 500,00 €</b>
2152	Mur St Roman+ Mur Val Bécède		<b>9 571,00 €</b>
2152	Colonne de tri		<b>2 000,00 €</b>
2151	Salt Intempérie		<b>4 000,00 €</b>
2151	VOIRIE ST ROMAN		<b>3 500,00 €</b>
2151	Voirie Le Salt		<b>3 300,00 €</b>
2151	VOIRIE Combes		<b>15 600,00 €</b>

2315	Aménagement salle multifonction	1 980,00 €	0,00 €	
2315	Aménagement Mairie	23 167,57 €	0,00 €	
2315	Aménagement Village	3 120,00 €	0,00 €	
2183	Matériel Ecole		897,65 €	
2183	Matériel et mobilier Secrétariat	2 981,33 €		
2315	Réduction Energétique (ECL.PUBLIC)		23 400,00 €	
2315	Isolation Ecole(solde)	7 987,20 €		
2315	Opération Non Affectée	6 059,15 €		
2151-041	PROG.GLOBALISE 2014	21 128,18 €		
	PROG.GLOBALISE 2015		62 443,67 €	
	<b>Total Dépenses</b>	108 160,47 €	290 610,39 €	
	<b>Recettes</b>			
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	32 006,00 €	10 000,00 €	
10223	Taxe Locale d'Equipeement	207,58 €	0,00 €	
21	Virement section fonctionnement		56 900,00 €	
1068	Affectation N-1	41 003,60 €	41 432,87 €	
	SUBV departement 2014		2 984,86 €	ENF.8000€-PED2014 ET 2015=2984,86€et 5713,68 €
	SUBV departement 2015		5 713,68 €	PEVC = 2470,11 €
1321	SUBV. Etat Aménagement Mairie	45 069,83 €		
1321	SUBV. Depute enfouissement reseau		8 000,00 €	
1321	SUBV. DETR LOGEMENT		20 000,00 €	
1321	SUBV. DETR PREAU		15 600,00 €	
1321	SUBV. ETAT Intempéries 2011	6 014,84 €		
	SUBV departement voirie,		2 470,11 €	
1322	SUBV. Région Aménagement Mairie	5 754,36 €		
1323	SUBV.Conseil Général Intempéries 2011	2 269,00 €		
1323	SUBV.Conseil Général Aménagt Mairie	17 979,00 €		
	SUBV. Conseil departemental LOGEMENT		10 000,00 €	
	SUBV. SDEE reduction éclairage public		9 400,00 €	
	SUBV. Conseil Général VOIRIE		5 200,00 €	
13251	SUBV. Conseil Général Ecole Préau	3 588,00 €	11 000,00 €	
	SUBV. Etat Ecole isolation	3 588,00 €		
1641	Emprunt LOGEMENT		27 500,00 €	
238/041	avance immo PROG. GLOBALISE 2015		50 834,96 €	
238/041	avance immo PROG. GLOBALISE 2014	12 307,97 €		
1323/04	Part.SDEE Prog. Globalisé 2014	8 820,21 €		
1323/041	Part.SDEE Prog. Globalisé 2015		11 608,71 €	
28048	/040 Dotation Amortissement		1 965,20 €	
	<b>Total Recettes</b>	178 608,39 €	290 610,39 €	

Délibération :            POUR :            9            CONTRE :            0            ABSTENTION : 0

Les programmes d'investissements pour l'année :

- Aménagement de l'école de Saint Roman de Tousque (1ère tranche),
- Aménagement et agrandissement d'un logement en rez de chaussée (bâtiment de la Mairie),
- Programme de rénovation énergétique : rénovation, mise aux normes et mise en service des horloges pour l'extinction de l'éclairage (information à venir),
- Programme de voirie : Voie communale du Salt, voie communale de Combes, voie communale des Ayres, Valbécède et de Capou.

## 2.2 EAU –ASSAINISSEMENT AEP 2016

Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire		Montant Euro	Commentaires
	Dépenses	Réalisé 2015	Prévu 2016		
2	Déficit fonct; reporté				
023	Virement Section Investissement			8 000,00 €	
6061	Fournitures non stockable	7 259,54 €		7 500,00 €	
6063	Fournitures d'entretien	1 695,03 €		1 700,00 €	
6132	Droit de passage ONF	256,00 €		256,00 €	
6152	Entretien réparation	9 050,32 €		10 778,58 €	
	Sinistre	0,00 €		0,00 €	
6156	SATESE-SATEP	0,00 €		210,00 €	
6161	Primes d'assurances	603,73 €		620,00 €	
617	Etude et Recherches	2 278,08 €		3 000,00 €	
6262	Télécom	78,40 €		150,00 €	
6371	Prélèvement milieu naturel	1 436,00 €		1 500,00 €	
6218	Personnel extérieur	6 449,38 €		5 000,00 €	
627	Services bancaires	60,00 €		0,00 €	
6488	Charges Personnel/commune	0,00 €		1 000,00 €	
658	Charges Agents	1 892,45 €		1 500,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	5 080,06 €		4 900,00 €	
6615	Intérêts ligne trésorerie	0,00 €		1 200,00 €	
678	Charges exceptionnelles	71,82 €		0,00 €	
701249	Reversement Agence Pollution	3 530,00 €		3 650,00 €	
706129	Reversement Agence Modernisation	621,00 €		640,00 €	
68111	042 Dotation Amortissement	34 390,53 €		34 390,53 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>74 752,34 €</b>		<b>85 995,11 €</b>	
	<b>Recettes</b>				
70111	Vente de l'eau	23 248,79 €		23 000,00 €	
70611	Redevance Assainissement	6 735,49 €		6 500,00 €	
7087	Redev.Ass.non collectif (fosses sept.)	0,00 €		600,00 €	
7064	Location Compteurs	20 264,58 €		20 200,00 €	
7068	Branchements eau et assain.	0,00 €		1 285,00 €	
706121	Redevance modernisation ass.	654,74 €		630,00 €	
701241	Redevance pollution	3 798,42 €		3 600,00 €	
748	Subvention S.D.E.E.				
747	Subvention du B.P.Commune	0,00 €		12 000,00 €	
758	Produits divers gestion courante(prime)			1 000,00 €	
7718	Produits exceptionnels(rbt assurance)	4 639,05 €			
777	042 Sub.transférés aux résultats	13 117,61 €		13 117,61 €	
2	Excédent reporté	6 356,16 €		4 062,50 €	
	<b>Total Recettes</b>	<b>78 814,84 €</b>		<b>85 995,11 €</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Dépenses</b>				
1	Déficit Reporté			18 195,12 €	
1641	Remboursement d'emprunts	8 881,01 €		9 800,00 €	
2315	Périmètre des Captages	2 000,00 €		4 000,00 €	
	AEP Arbousse/La Rouvière	132 652,72 €		25 110,80 €	
	Operation Non Affectée			10 000,00 €	
	ZONAGE ASSAINISSEMENT	0,00 €		3 200,00 €	
139111	Reprise Subvention	1 724,82 €		1 724,82 €	
139118	Reprise Subvention	366,99 €		366,99 €	
13913-040		11 025,80 €		11 025,80 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>156 651,34 €</b>		<b>83 423,53 €</b>	

<b>RECETTES</b>			
1	Exédent reporté	44 971,76 €	
21	Virement section de fonctionnement	0,00 €	8 000,00 €
1068	Affectation N-1	1 147,93 €	<b>0,00 €</b>
131	Sub. C.G. Périmètre captages		5 413,00 €
	Sub. Agence Bassin Périmètre Captage		4 316,00 €
131	subvention Arbousses -La Rouviere C,G	17 563,00 €	6 187,00 €
131	Subvention Arbousses-La Rouvière RMC	10 383,00 €	15 117,00 €
131	Sub Arbousses-La Rouvière comple RMC		10 000,00 €
1641	Emprunt Arbousses- La Rouvière		
28121	040 Amortissements Terrain	8 659,50 €	8 659,50 €
28125	040 Amortissements Terrains Bâtis	132,00 €	132,00 €
28128	040 Amort. Mat. Expl.	11,00 €	11,00 €
281531	040 Amort. réseaux AEP	19 046,02 €	19 046,02 €
281532	040 Amort. Réseaux Ass.	6 001,46 €	6 001,46 €
281561	040 Amort. Mat. Expl.	540,55 €	540,55 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>63 484,46 €</b>	<b>83 423,53 €</b>

Délibération :            **POUR :            9            CONTRE :            0            ABSTENTION : 0**

**Programme d'investissement pour 2016 :**

- **Fin des travaux d'adduction d'eau sur le hameau de la Rouvière,**
- **Réalisation du schéma d'assainissement de la commune (collectif, non collectif).**

**2.3 VILLAGE DE VACANCES 2016**

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Article	DEPENSES	Pour Mémoire		
		Réalisé 2015	PREVU 2016	Restes à réaliser
OO2				
023	Virement Section Investissement		35 500,00 €	
60222	Produits entretien	292,75 €	300,00 €	
60631	Fourniture entretien	0,00 €	300,00 €	
61522	Entretien de batiments	5 195,96 €	3 886,64 €	
61523	Entretien voies et réseaux	179,00 €	200,00 €	
616	Primes d'assurances	1 562,60 €	1 604,00 €	
6216	Personnel Com.Com	4 496,50 €	1 700,00 €	
62876	Rbt frais Communauté Com.(tractopelle)	1 800,00 €		
6488	Charges personnel	0,00 €	1 000,00 €	
63512	Taxes foncières	4 093,00 €	4 100,00 €	
6378	Autres Impots, Taxes et Versement	119,00 €	122,00 €	
6554	Charge Agents Com.Com	1 322,90 €	500,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 403,43 €	1 200,00 €	
6875	Dot. Provisions	13 000,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>33 465,14 €</b>	<b>50 412,64 €</b>	
	<b>RECETTE</b>			
2	<b>Excédent fonct. 2014</b>	10 222,92 €	5 412,64 €	
752	Revenus des immeubles	35 102,24 €	35 000,00 €	
758	Prod.divers gestion courante	0,00 €	0,00 €	
7815	Reprise sur provisions	0,00 €	10 000,00 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 325,16 €</b>	<b>50 412,64 €</b>	

	RESULTAT FONCT.		
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>		
1	<b>Solde d'exercice précédent</b>	6 236,44 €	6 447,38 €
1641	Remboursement d'emprunts	6 447,38 €	6 700,00 €
2315	DSP + Annonces légales	0,00 €	15 000,00 €
2315	Rénovation Village		12 562,00 €
2315	Eclairage Public	0,00 €	2 574,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 683,82 €</b>	<b>43 283,38 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
23	Virement section de fonctionnement		35 500,00 €
1068	Affectation N-1	8 035,57 €	6 447,38 €
1323	Subvention EP		1 336,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 035,57 €</b>	<b>43 283,38 €</b>

Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0

Dépenses d'investissements pour 2016 :

- Renouvellement du contrat d'affermage par la procédure de Délégation de Service Public,
- Recrutement d'un architecte pour le programme de rénovation du village de vacances,
- Participation de la structure à la réduction énergétique sur l'éclairage public.

### 2.3 ATELIER RELAIS 2016

	FONCTIONNEMENT	Réalisé 2015	Prévu 2016
	<b>DEPENSES</b>		
616	Assurances	319,61 €	330,00 €
6611	Interêts des emprunts	382,67 €	70,00 €
23	Virement section d'investissement		5 958,74 €
2	Déficit antérieur reporté		
	<b>Total Dépenses</b>	<b>702,28 €</b>	<b>6 358,74 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
752	Loyers	7 147,62 €	5 396,00 €
77	Produits exceptionnels		
2	Résultat reporté	1 812,80 €	962,74 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>8 960,42 €</b>	<b>6 358,74 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>		
1	Déficit reporté	5 334,65 €	7 295,77 €
1641	Remboursement emprunts	5 895,77 €	3 075,00 €
2132	ONA	1 400,00 €	2 883,74 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>12 630,42 €</b>	<b>13 254,51 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
21	Virement section invest.		5 958,74 €
1068	Affectation	5 334,65 €	7 295,77 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>5 334,65 €</b>	<b>13 254,51 €</b>

Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0

### **3 . MODIFICATION DU CONTRAT DE L'AGENT TECHNIQUE :**

M. le Maire propose à l'assemblée une augmentation de 8 h/semaine au contrat de M. MARTINO (16h/semaine au lieu de 8 h/semaine) afin d'effectuer plus de travaux et moins solliciter les agents intercommunaux et également faire le ménage de l'ensemble des salles de la Mairie car Mme HOCHAIN n'a pas désiré renouveler son contrat.

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

### **4. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU VILLAGE DE VACANCES :**

La commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 31 Mars et a ouvert les plis des 3 architectes qui ont répondu sur les 4 consultés : Mme LABEAUME Karine- Mme BROUILLET Hélène-M. PROHIN Jean-Michel. Après avoir étudié attentivement leur proposition, le classement suivant est établi :

<b>Candidats</b>	<b>Honoraires 70%</b>	<b>Expérience 30%</b>	<b>Totaux</b>	<b>Classement</b>
Hélène BROUILLET	7	1,90	8,90	<b>2</b>
Karine LABEAUME	6,26	2,60	8,86	<b>3</b>
Jean Michel PROHIN	6,86	3	9,86	<b>1</b>

Le conseil municipal est invité à valider le classement de la Commission, retenir le candidat ayant obtenu le meilleur classement et autoriser Mr le Maire à signer le marché après notification aux candidats non retenus.

### **5. MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE PREAU DE L'ECOLE :**

Pour assurer un approvisionnement en bois local pour le préau, et dans l'idée de mettre en œuvre des bois non rectilignes, fourchus (aspect esthétique), il était initialement prévu deux marchés :

- Un marché d'achat de bois sur pied
- Un marché d'exploitation/sciage/charpente

Pour plus de simplicité, dans l'hypothèse d'un abandon de l'idée d'utiliser des bois fourchus, il est proposé de recomposer les marchés de la façon suivante :

- Un marché d'achat de bois rond bord de route (comprenant donc l'exploitation)
- Un marché de sciage/charpente

Ce changement de séparation des marchés doit être mentionné aux financeurs.

Les essences pressenties sont les suivantes : châtaignier pour la structure et cèdre ou douglas pour la toiture.

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

### **6. FUSIONS DE COMMUNES :**

**Sur les éléments qui ont été énoncés lors du précédent conseil.**

*Les négociations pour le rapprochement des communes de la vallée française susceptible de fusionner fait apparaître les éléments suivants :*

- *3 communes souhaitent rester indépendantes : St Etienne, Le Pompidou et Bassurel,*
- *3 communes souhaitent fusionner avant 2017 : Ste Croix, Gabriac et Molezon,*
- *2 communes souhaitent se rapprocher des 3 précédentes : Moissac et St Martin de Lansuscle, mais souhaitent que des garanties soient apportées dans un cahier des charges qui incluraient des remarques jusqu'en 2020 (période de transition) et au-delà.*

*Pour Moissac, les points à éclaircir :*

- *Remplacement de la secrétaire pour cause de départ à la retraite,*
- *Restructuration du service administratif dans le cadre d'une commune nouvelle et intégration,*

- *Poursuite des projets communaux : rénovation du village de vacances en 2017 ? et Mairie en 2019 ?*
- *Les conséquences de la fusion sur les taxes habitations et foncières bâties et non bâties : taux et bases d'impositions.*

Position du conseil municipal sur le rapprochement de notre commune de la future entité STE CROIX – GABRIAC – MOLEZON à l'horizon 2018.

**Délibération :            POUR :            8                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 1**

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE :**

2 enfants de Moissac participeront aux sorties pédagogiques du Collège, l'un au séjour de Londres et l'autre au séjour d'Avignon et Arles en 2016. Mme MALAVAL, présidente du FSE demande une participation de 30 euros/élève.

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

#### **8. RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE DE MAIRIE :**

**Départ en retraite de Colette Chapelain, secrétaire.**

Une convention d'adhésion doit être signée entre le centre de gestion et la commune afin de mettre en place un recrutement pour le remplacement du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie, début Janvier. Ce remplacement se ferait à partir de Décembre 2016 et l'accompagnement peut durer jusqu'au 31 janvier 2017 selon la personne recrutée.

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

#### **9. DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATIONAL DES CEVENNES POUR LA REDUCTION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

#### **10. PERIMETRE DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE :**

Considérant notre position exprimée dans une délibération prise en conseil municipal du 26 novembre 2015 qui stipulait le souhait d'adhérer à une structure territoriale rayonnant autour du pôle de Florac. Considérant la décision du Préfet de fusionner les entités « Cévenne des hauts Gardons », « Vallée Longue et du Calbertain en Cévennes », « Pays des Cévennes au Mont Lozère » + Vialas. Le Conseil municipal souhaite renouveler la précédente délibération en espérant ainsi, avec l'aide d'autres communes et des communautés de communes, la mise en place d'un nouveau schéma départemental.

**Délibération :            POUR :            9                            CONTRE :            0                            ABSTENTION : 0**

#### **11. QUESTIONS DIVERSES:**

- BULLETIN MUNICIPAL : sortie fin avril.
- CEREMONIE DE COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945 + APERITIF ET REPAS CHAMPETRE DE LA COMMUNE : le dimanche 8 mai à la Mairie de Moissac.

**Fin de la séance à 23h.**

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## MARDI 3 MAI 2016

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : DEVRESSE Isabelle, FOUBERT Sylvette, CAUSSE Nathalie, CORTOT Chantal

Messieurs : VEDRINES Jean-Luc, FAURE François, PASCAL Jean-Pierre, GODE PHILIPPE. :

Absent excusé : Mr DIVOUX Etienne

Secrétaire de séance : Mme CORTOT Chantal

### I- Délibérations :

**1- Servitude de passage et d'aménagement** destinées à assurer la pérennité des équipements DFCI : il serait nécessaire de garantir la continuité des voies et équipements de défense et de lutte contre l'incendie et la pérennité des itinéraires constitués ; une servitude de passage a donc été demandée au préfet de la Lozère pour :

- La Gleizolle
- Combe et Bassin de Combe (prés du hameau de la Carrière)
- Bassin de la Carrière

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**2- Recrutement pour le poste de secrétariat avec le Centre de Gestion : Départ à la retraite de la secrétaire.**

Mme Chapelain fera valoir ses droits à la retraite au 31/12/2016 avec une proposition de prolongation du service au 31/01/2017. La possibilité de fusionner avec les 3 autres communes (Gabriac, Molezon, Sainte Croix Vallée Française) exige une révision de la durée du temps de travail sur ce poste. Le conseil municipal, après discussion, propose de créer un poste à 17h30 au lieu de 22h actuellement, sans exclure toute évolution du poste. Pour ce recrutement, Mr le Maire propose de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Lozère afin de pourvoir au poste de secrétariat de Mairie dans les meilleures conditions.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**3- Décision modificative Budget Commune** : sur le Budget 2016 pour l'achat d'une voiture la somme de 3 000 € avait été votée, or il apparaît que cette somme n'est pas suffisante pour acquérir un véhicule en bon état ; aussi il est proposé de soustraire 2 000 € du Prog. Préau pour les ajouter à « l'article 21571 Matériel roulant » et pouvoir bénéficier d'une somme plus importante pour finaliser ce projet.

POUR 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION 0

### II- Organisation du 8 Mai 2016

La cérémonie du 8 mai 1945, date de la fin de la seconde guerre mondiale, se déroulera à la mairie de Moissac vallée française à 11H45.

Elle sera suivie d'un apéritif et de notre rituel repas champêtre. En vue de la météo, nous avons réservé le Piboulie pour nous réunir.

### III- Questions diverses

1- Amende de Police :

Les communes récupèrent une petite partie des amendes de police afin d'améliorer la sécurité. Une réflexion est lancée pour le village de Saint Roman de Tousque.

Fin de séance : 22H45



**6- Extinction de l'éclairage public à titre permanent** : M. le Maire rappelle que les sources de lumière générées par cet éclairage ont un impact environnemental mais entraînent aussi des dépenses d'énergie. Une économie non négligeable du coût annuel de l'éclairage public pourrait être faite en diminuant les horaires d'éclairage ; à ce titre il convient d'éclairer juste, c'est-à-dire aux bons moments, aux bons lieux et selon les besoins réels. (cf. pièces annexes)  
La commune tient à préciser qu'elle ne bénéficie pas de subvention du PNC pour réaliser cette opération bien que cette dernière soit inscrite dans la charte du parc national des Cévennes.  
Les horaires seront renseignés lors de l'arrêté qui sera pris pour cette opération.

Proposition : Du 01/09 au 31/05 de 23 heures à 6 heures

Du 01/06 au 31/08 de 24 heures à 6 heures.

POUR : 7                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**7- Décision modificative Budget AEP** : l'acte de vente du périmètre de captage de la Boissonnade a été signé avec Mme PIASTRELLI. Comme prévu dans le dossier d'acquisition, la facture s'élève à 3 922 € pour la propriétaire et à 1 599.18 € pour les frais de notaire. Les crédits ont été insuffisamment renseignés, lors du vote du budget sur le Programme Périmètre Captage : il a été voté 4 000 €, il faudrait donc abonder l'article 2315 de 2 000 €.

Pour cela, la proposition est la suivante DEP/ INVESTISSEMENT:

Art. 21531 : réseaux d'adduction d'eau                      - 2 000 €

Art. 2315 : Périmètre captage :                                      + 2 000 €

POUR : 7                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## II- TRAVAUX

**1- Accessibilité de l'Atelier Relais** : proposition de l'accès handicapé.  
Devis de Ludovic JULLIAN : 2 213.25 € H.T

**2- Station épuration de St Roman de Tousque** :

Le budget de l'eau prévoit une remise aux normes en 2017, les tuyaux actuels sont sous-dimensionnés et cette mise au norme fera partie du schéma d'assainissement prévu. La commune demande un avis d'expertise au cabinet Gaxieux et à l'agent technique du SPANC pour élaborer ce plan d'assainissement ainsi qu'un devis d'entreprise avec recommandations pour les travaux. L'agence de l'eau a octroyé une aide complémentaire non budgétisée de 33267 euros sur les travaux d'AEP sur Arbousses et la Rouvière. Cette subvention permettra d'avancer la quote-part communale et faire réaliser ces travaux.

**3- Périmètre de protection des captages** : Les terrains des périmètres de protection des captages de la Boissonnade et de Rodet étant acquis par la commune, des travaux de sécurisation sont à prévoir. L'étude sera lancée à l'automne pour pouvoir inscrire cette opération dans le cadre des futurs contrats territoriaux du département.

**4- Toiture de la Mairie** : les locataires ont des problèmes d'infiltration d'eau lors de grosses pluies, il serait bon de procéder à des interventions de réparations.

**5- Amendes de Police** : Lozère Ingénierie nous a sollicités pour utiliser les aides qui nous sont octroyées dans le cadre de la restitution aux collectivités des Amendes de Police. Le choix du conseil s'est porté sur la mise en sécurité de la traversée du village de St Roman de Tousque, de la colonne de tri de Bédilière et du lotissement de la Corniche. Coût de la future réalisation par l'entreprise ELS - MENDE : 1 549 € H.T.

**III-COMMUNAUTE DE COMMUNES** : lancement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (voir développement sur document joint en annexe)

**IV-SDIS ST ETIENNE V.F** : Le chef de Centre, Lieutenant ISSARTE Fabrice, a demandé par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin, d'attribuer des heures de travail de notre agent municipal au centre de secours pour réaliser le rafraîchissement en peinture du dortoir et du bureau. Un accord de principe est donné par le conseil municipal.

La séance est levée à 24 heures.

**Conseil Municipal**  
**JEUDI 21 JUILLET 2016**

Présents : Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Jean Luc VEDRINES, Jean-Pierre PASCAL, François FAURE

Absent excusé : Philippe GODE pouvoir à Pierre FESQUET, Chantal CORTOT pouvoir à Isabelle DEVRESSE

Absent : Etienne DIVOUX

Secrétaire de séance : Isabelle DEVRESSE

**Ordre du jour :**

**1-Délibérations**

**-1.Choix du maitre d'œuvre pour la rénovation du village de vacance.**

Lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2016, la commission d'appel d'offre avait proposé le bureau d'architecte Prohin Jean Michel comme Maitre d'œuvre pour la rénovation du village de vacances.

Le conseil municipal avait validé la proposition et le classement de la commission en retenant le candidat ayant obtenu le meilleur classement.

M. le Maire invite les élus à voter pour le choix du maitre d'œuvre et l'autoriser à signer le marché.

**Délibération**

**Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**-2.Rapport de la commission d'appel d'offre sur l'aménagement et rénovation de l'école de Saint Roman de Tousque :**

Sur les 5 lots qui constituent le marché de travaux de l'école, 4 peuvent être attribués :

Lot N1 : achat de bois local pour la construction du préau : infructueux.

Lot N2 : Salle de stockage et rangement : Gros œuvre –maçonnerie -V.R.D.3 entreprises ont répondu (SARL Set B, M. Capelier Gérard et AB TRAVAUX SERVICES). L'offre de l'entreprise Capelier Gérard est la mieux-disante et peut être retenue pour un montant de 27740,51€ HT.

LOT N3 : Préau : Charpente bois – couverture bois .L'offre de l'entreprise Capelier Gérard, seule à avoir remis une proposition peut être retenue pour un montant de 18758.6 € HT.

LOT N4 : Menuiserie Bois – Peinture. L'offre de l'entreprise Valbois, seule à avoir remis une proposition peut être retenue pour un montant de 5171 € HT.

LOT N5 : Ferronnerie. L'offre de l'entreprise MTE, seule à avoir remis une proposition peut être retenue pour un montant de 801.22 € HT.

M. le Maire invite les élus à voter pour les entreprises retenues par la commission et à l'autoriser à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Une nouvelle consultation est lancée pour le lot N1.

**Délibération : Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Les travaux de maçonnerie devraient commencer la dernière semaine de juillet 2016.  
La première tranche servira à la réalisation de la salle de rangement et à la dalle du préau.  
La deuxième tranche sera constituée de la construction du préau pendant l'été 2017.  
L'option qui était prévu pour la cage d'escalier sera utilisée pour enduire la voûte de la salle de rangement. Le préau étant plus grand que prévu, une balustrade sera placée devant le bac à sable.

Dans le projet d'aménagement de l'école, il est prévu aussi la mise au norme des appareils de chauffage (labellisé petite enfance) pour les deux classes et la cantine pour un montant de 9121 € HT (entreprise SOLAIRELEC).

Sur la base d'une estimation par le Maître d'œuvre pour le lot 1, la totalité des travaux pour l'Ecole s'élève à 72599€ pour 74380€ estimé. Nous pouvons envisager d'autres améliorations, comme la porte d'entrée de l'école (porte vitrée). Un petit budget de moins de 1000€ pourrait également être alloué à la décoration du préau.

Nous rappelons que pour ces travaux, la mairie a obtenu des subventions du Conseil Départemental pour 18000 € et 37190 € de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Ce qui fait une quote-part communale prévisible de 19190€.

### **-3. Atelier relais de Saint Roman de Tousque: cession par la commune.**

Le contrat liant la commune et les « couteaux Bastide » arrive à échéance fin septembre 2016. Mr et Mme Neveux ayant terminé de payer les loyers correspondant au remboursement des emprunts, le local devient leur propriété comme prévu contractuellement. Mr le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### Délibération :

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

#### **Questions diverses.**

Les habitants de la commune qui rencontrent des difficultés d'accès à internet, ceux qui n'ont pas de connexion, les personnes en vacances ou de passage, souhaitent pouvoir bénéficier d'un point Wifi sur la commune. Ceci est possible à la mairie en se connectant sur la box du secrétariat. La Wifi sera donc accessible au public pendant les jours et heures d'ouvertures de la mairie : Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h à 17h. En dehors de ce créneau, la box est hors service pour ne pas subir les conséquences d'orages.

Un point Wifi existe déjà à Sainte Croix Vallée Française devant l'office de tourisme et à Saint Etienne devant la mairie (panneau accès Wifi libre).

Fin de séance à 22 h.



La commission spéciale s'est réunie le 17 juin 2016 pour prendre connaissance des résultats de l'analyse technique et financière des propositions des candidats par le bureau d'études conseil et pour établir son rapport d'analyse des offres et fournir l'avis prévu à l'article L 1411-5 du CGCT.

Suite au rapport de la commission, des négociations ont été engagées par le Président avec les deux entreprises.

Le Président donne lecture de son rapport.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation, tous les membres de conseil municipal ont déjà en leur possession, depuis plus de 15 jours, deux rapports :

- Le rapport de la commission spéciale d'examen des offres dans lequel :
  - est détaillé l'analyse technique et financière des propositions,
  - est donné l'avis de la dite commission au Président,
- Le rapport du Président de la commission dans lequel :
  - sont détaillés les négociations menées tant sur les points techniques que financiers,
  - est présentée sa proposition de choix du futur délégataire.

En conséquence, il vous est proposé de confier au candidat CORNIL / KLEIN la gestion et l'exploitation du Village de vacances :

- par le biais d'un contrat de délégation par affermage,
- d'une durée de onze ans,
- à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- en contre partie d'une redevance communale de 15.000€ H.T au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une redevance communale de 22.500€ H.T et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une redevance communale indexée de 30.000€ H.T si les travaux d'investissement sont réalisés.

**DELIBERATION :    POUR :            9                    CONTRE :            0                    ABSTENTION : 0**

**Fin de la séance à 21h45.**



Les 3 référents sont :

Mme DEVRESSE Isabelle, Mr FESQUET Pierre, Mr VEDRINES Jean-Luc.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1.50 €/habitant soit 346.50 €

durée de la convention : 3 ans.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3- Modifications des statuts du SDEE :

Les modifications concernent principalement les domaines :

- Energies renouvelables
- Réseaux de chaleur et de froid
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Eau et Assainissement.

Elles seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 4- Dissolution Budget Atelier Relais et Levée d'Option :

La fin du contrat crédit-bail immobilier (le bien est à usage industriel et commercial) avec la société Bastide SCI a pris fin le 30 Septembre 2016 ; cette dernière dispose sur l'ensemble immobilier d'une option d'achat (le prix de cession tenant compte des versements effectués à titre de loyers. Loyers qui ont été honorés sans problème pendant 15 ans.

Par courrier en date du 16 juin 2016, le gérant a notifié à la commune sa décision d'acquiescer cet immeuble.

Le conseil municipal doit se prononcer :

1- sur la levée d'option : POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

2- sur un changement de la destination du bien demandé par le gérant (habitation ou mixte.)

POUR : 0

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

Les derniers investissements de la commune pour l'amélioration de l'Atelier-Relais ont pour but de faire perdurer ce local commercial avec son parking et sa situation stratégique.

2- D'autre part, M. le Maire précise également qu'il est nécessaire de voter la dissolution du Budget Atelier Relais afin que la trésorerie puisse régler les opérations comptables pour fin 2016.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 5- Proposition de la SELO pour reprise équipement

L'expiration de la DSP avec la SELO prend fin le 31 Décembre 2016, l'inventaire final devant être réalisé à l'expiration de la convention, M. Rouvière propose le matériel de reprise (investissement de la SELO) dans la mesure où cela intéresse la commune pour un montant de : 5 149.00 € H.T. Cette proposition de reprise ne peut être sectorisée.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 6- Avenant au contrat territorial 2015-2016

Le contrat territorial a été signé le 15 décembre 2015, compte tenu de l'avancement des projets constatés en 2016, le conseil départemental demande de voter le projet d'avenant 2016 (ex. reliquat pour 2017 pour la voirie etc.)

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **7-Demande participation financière NATURA 2000**

Natura 2000 demande une participation financière à l'autofinancement du budget à toutes les communes concernées par le site mais hors de son périmètre.

Autofinancement est réparti au prorata de la surface concernée par le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint Jean », la commune possède une surface de 85 ha pour un montant de 13.51 € pour l'année 2016.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **8-Avenant au contrat de la DSP du village de vacance:**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande d'avenant pour Mme KLEIN et M. CORNIL concernant la création d'une société : SAS GITE EN CEVENNES pour gérer le village de vacances. Ils sont les deux actionnaires principaux.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **II- Questions diverses**

Prévoir l'archivage des documents de la Mairie pour 2017/2018.

Montant du devis de l'archivage présenté par le Centre de Gestion de la fonction publique de la Lozère : 5000€ sur 2ans.

Amélioration :

Proposition : Pose de clôture (palissade bois) au-dessus du terrain de tennis.

**Fin de séance à 23H30**



- 7 Aménagement et gestion des sites touristiques d'intérêt économique ou patrimonial
- 8 Activité culturelles ou socioculturelles : subvention aux associations culturelles ou socio-culturelles
- 9 Service Public d'Assainissement non collectif
- 10 Entretien de la station d'épuration du Martinet
- 11 STEP de la Fromagerie de Moissac VF
- 12 Soutien aux activités agricoles et forestières
- 13 Eau : gestion des cours d'eau et de la ressource en eau pour les actions d'intérêt communautaire (voir la délibération de la Com com)

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Représentativité de la future Communauté de Communes** : il faut nommer un représentant –

Nom : M. Pierre Fesquet et suppléant M. François Faure

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Création poste de secrétaire de mairie 2017** : il faut annuler la délibération prise lors du recrutement, la candidate ayant été choisie. Il faut que la délibération corresponde à son statut actuel soit adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et reprendre les éléments sur son dernier arrêté de situation pour la rémunération.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2017** : comme chaque année, il faut délibérer pour équilibrer au plus juste le budget ;

Le prix de 2016 : Eau compteur : 85.85 € HT- 0 à 20 m<sup>3</sup> : 3.53 €HT- 21 à 120 m<sup>3</sup> :0.83 € HT- + de 121 m<sup>3</sup> : 0.35 € HT. Ce prix sera augmenté de 1 %

Compteur : 86,70 €- 0 à 20 m<sup>3</sup> 3,56 €- 21 à 120 m<sup>3</sup> 0,84 € et au-delà de 121 m<sup>3</sup> » 0,35 €,

Assainissement : abonnement : 50.50 € HT- 0 à 120 m<sup>3</sup> : 0.606 € HT- +de 121 m<sup>3</sup> : 1.01 € HT. Il sera également augmenté de 1 %

Abonnement 51,00 € 0 à 120 m<sup>3</sup> 0,612 € et au-delà de 121 m<sup>3</sup> 1,02 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Pour le Village de vacances communal** dans le cadre de l'aide au démarrage de l'activité du nouveau gérant, il a été décidé dans les négociations de la DSP d'accorder une réduction dégressive sur 5 ans pour les abonnements compteurs et assainissements soit : pour 2017 50%- 2018 40%- 2019 30%-2020 20% et 2021 10%.

Exemple 2017 = compteurs 86,70:2= 43,35 €- abonnement 51:2=25,50€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Prix des repas de cantine** : Le collège facture le repas 4.00 €, prix qui sera de 5 € en 2017  
 Prix actuel pour les élèves : 2.75 €. Instituteurs :4.60€ (inchangé) et 5.69 € pour les commensaux. Ce qui représente une augmentation de 25 %, le conseil municipal a donc décidé d'augmenter le prix du repas de 15 centimes, ce qui fera  
 - 2,90 € le repas pour les élèves- 4,85 € pour les instituteurs- 6,00 € pour les commensaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Participation ramassage scolaire** : Pour l'année scolaire 2015/2016, le conseil départemental par délibération a voté la participation pour les communes à 20 % du coût moyen 1950 € soit une participation de 390 € par élève.

Nombres d'élèves concernés 7 x 390 € = 2 730 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Décision modificative AEP et VILLAGE** : Le coût de l'agent technique a été mal inscrit sur les budgets annexes, il faut ajouter des crédits sur l'article 6215 : « *personnel affecté par la collectivité de rattachement* » pour un montant de la valeur d'un salaire brut qui sera une recette pour le Budget de la Commune.  
**AEP** :6478 – 1000 € 6215 :1000 €

**VILLAGE VACANCES** :6488 : - 1000 €- 6215 : 1000 €

Investissement : 2031DSP Frais étude – 2000 € 2031 Aménagement Village Vacances – 3200 € 2184 Mobilier + 4300,50 € 2188 Immo Corpo + 899,50 €

**COMMUNE** : 21571 Matériel roulant – 50 € 1641 Emprunts en euros +50 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Attribution des lots de rénovations du Logement T1 Bis** : M. Brunel, économiste, a rendu son rapport d'analyses Hors Taxes.:

LOT 1 / Maçonnerie : 3 entreprises : SANTOS & BARROSO- CAPELIER- SARL JULLIAN  
Entreprise retenue ; l'entreprise SANTOS & BARROSO de Florac :6 425.80 € (estimation 7000€)

LOT 2 : Menuiserie : 2 entreprises : TEISSIER&ROUQUET – SARL VALBOIS

: Entreprise retenue : TEISSIER & ROUQUET de Saint-Flour-de-Mercoire : 7 428.00 € (estimation 7300€)

LOT 3 : Doublage : 4 entreprises : TECHNI CLOISON- DUARTE- LOZERE ISOLATION – SARL S ET B

: Entreprise retenue TECHNI CLOISON de Saint Bauzile : 11 667.12 € (estimation 13 500€)

LOT 4 : Peinture : 2 entreprises : BREYSSE – DUSSERE

: Entreprise retenue : BREYSSE de Cocureis: 5 248.15 € (estimation 5400€)

LOT 5 : Electricité : 2 entreprises : CITYBAT- SOLAIR ELEC

: Entreprise retenue : CITYBAT du Pompidou 6 438.00 € (estimation 5500€)

LOT 6 : Plomberie : 1 entreprise : CITYBAT : 7 139.00 € (estimation 6200€)

Le montant total du marché est de 44.346,07 € pour une estimation avant la consultation de 44.900 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Adhésion projet création fourrière animale** : La mairie de Mende a engagé une réflexion sur l'organisation d'une structure départementale et la création d'une fourrière animale.

Cette fourrière serait installée sur la commune de Badaroux,

Le budget annuel serait le suivant (180 000 €) et à répartir proportionnellement à la population de chacune de nos communes.

Le conseil municipal donne son accord mais uniquement pour une participation de 50 € sachant que nous n'avons eu ce problème qu'une seule fois en 9 ans.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- 1 **Travaux Village Vacances : demande subventions DETR – ATCC – DEPARTEMENT**

**Des Janvier 2017**, la commune s'est engagée à faire réaliser des premiers travaux .Le montant estimatif s'élève à **72 450€** .Ces travaux concernent :

1. L'aménagement de la plage de la piscine du village : **29 700€**.

(amélioration).

2. L'installation d'un abri piscine pour permettre au gestionnaire d'avancer et prolonger son utilisation **17 050€(amélioration)**.

3. La mise aux normes et sécurité de certains chauffe-eau des 15 gîtes cévenols **15 700€** (domaine énergétique).

4. Installation de poêles ou inserts dans 5 gîtes : **10 000€**

L'État, le Département ainsi que l'ATCC sont sollicités sur ces premiers investissements.

**Novembre 2017** Cette date est retenue volontairement pour permettre au gestionnaire d'optimiser la saison 2017.

Les actions qui sont prévues répondent à au moins deux critères d'éligibilité.

### **I-Réduction de la facture énergétique ,économie d'énergie et confort:**

- Renouvellement de certaines huisseries des 15 gîtes cévenols :  
**40 635€ + Main d'œuvre, divers et imprévus 15% 6 095€.**
- Installer 1 insert ou poêle bois dans chacun des 15 gîtes. Favoriser la filière bois /bûche locale en partenariat avec le programme d'action de la charte forestière de territoire.  $2000€ \times 15 = 30\ 000€$  + **Main d'œuvre, divers et imprévus 15% : 4 500€.**
- Mise aux normes du système de chauffage électrique des séjours, chambres et salle de bain : maîtrise des coûts de l'énergie = **23 615€ + M.O divers et imprévus 15% : 3 542€.** **Achat de fournitures (radiateurs) 8 900€ pose en régie.**
- Mise aux normes de l'éclairage extérieur du village, réduction de sa puissance et mise en place d'horloge réductrice jusqu'à une possibilité d'extinction comme dans le reste de la commune. (réalisé avec le concours du SDEE dans le cadre de l'application de la charte du PNC ).
- Pose de réducteur de pression sur le réseau d'eau potable communal qui alimente le village de vacance pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

### **II-Amélioration (confort, accueil etc.).**

1. Rénovation des salles de bain et toilettes : démolition et renouvellement des faïences, bac à douche, WC, accès, du système de ventilation et pose d'isolation sous plafond, cloisons, doublage. 15 gîtes cévenols : **118 340€ + M.O, divers et imprévus 15% : 17 754€.**
2. Agrandir les terrasses des gîtes cévenols : **20 937€ + M.O, divers et imprévus 15% : 3 141€.**
3. Aménagement de l'accès principal, des dessertes secondaires, individuelles : **78 663€ + M.O, divers et imprévus 15% 11 799€.**  
Les accès seront réalisés autant que ce peut avec des matériaux de pays : pierres et dalles de schiste. Les murets seront édifiés suivant la technique de construction en pierre sèche. Tous les deux ans la commune a pour principe de prendre des apprentis en fin de stage dans le cadre de validation de leur formation ABPS. En fin d'année 2017, la commune proposera aux stagiaires la construction d'un mur de

soutènement de la terrasse du gîte 15 et la finition des murets des 4 gîtes méridionaux.

**III-Construction d'une salle supplémentaire** accolée à l'actuelle et accueil/animation.

Cette salle aura pour vocation de permettre le stockage, la préparation et le service lors des pots de bienvenue, de départ, des festivités et séminaires qui peuvent se tenir sur le village. Construite en pierre de schiste ou en ossature de bois avec parement en douglas, avec une toiture plate avec gravier pare soleil, elle donnera une image contemporaine au village. **51 283€**  
**+Main d' oeuvre, divers et imprévus 15% :7 692€.**

**V-Séparatifs, palissades et mobiliers extérieurs** et artisanat local : réalisés en bois de *châtaigniers et en douglas* tracés, issus de forêt durable suivant un cahier des charges bien précis.(hors marché MAPA) : **6 355€ hors marché MAPA :achat de fournitures.**

**En option :- Acquisition de mobilier extérieur pour les gîtes cévenols : 15 645€.**

- **Complément huisseries : 38 900€.**
- **Accès pédiluve piscine :3 600€.**
- **Cloisons intérieures 3 300€.**
- **Accès gîtes méridionaux 6 500€.**

**FINANCEMENT ATTENDU :**

·	<b>ETAT</b>	<b>40%</b>	<b>202 279€</b>
·	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>24%</b>	<b>120 541€</b>
·	<b>ATCC</b>	<b>12%</b>	<b>60 012€</b>
·	<b>COMMUNE</b>	<b>24%</b>	<b>122 843€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>505697€</b>

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**1 Emprunt Village Vacances**

Accord du Conseil Municipal pour un emprunt de 70 000 € pour le financement de la 1ère tranche des travaux du Village de Vacances

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

13- Indemnité comptable 2016 :

Comme chaque année, la trésorière du Collet de Dèze, Mme Cartagena, nous adresse pour mandatement le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours,

Soit montant brut pour indemnité de conseil 2016 : 360,18 €

POUR:9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## II PROJETS A VENIR ET QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement aire de jeux St Roman de Tousque 2017-2018

Entretien des arbres, les rabattre à hauteur de la clôture.

Il faut demander un devis aux entreprises d'élagage pour l'hiver 2017. Il est prévu de stocker le bois et de broyer les branchages.

- Aménagement cantine école 2018

Nous devons nous mettre au norme pour les handicapés (W.C. parking). Il est prévu de changer les bacs à évier (plus grand) ainsi que de mettre un dallage carrelé au sol de la cuisine.

- Aménagement centre bourg de St Roman 2018-2019

Remettre en état la petite ruelle du temple et d'aménager un accès handicapés au temple.

- Culture et aide à l'école

Il est prévu une enveloppe de 1.000 € pour des sortie culturelles (Cinéco- Genette verte ou Cratère). Une sortie culturelle par trimestre.

- Préparation de Noël et repas 2017

**Ce repas est prévu pour le 14 janvier 2017**

Fin de la séance à 0 h 15

---

## INFORMATION Association de regroupement des propriétaires forestiers

### Se regrouper pour faciliter l'entretien de nos espaces boisés

Sur le secteur de la Corniche des Cévennes, sur les communes du Pompidou, de Molezon, de Gabriac, de Ste Croix Vallée Française et de Moissac Vallée Française, une association de regroupement des propriétaires forestiers est en cours.

Le constat préfigurant cette association étant **qu'en se regroupant, il est plus facile pour un propriétaire de gérer et d'entretenir sa forêt** : regroupement des travaux sur plusieurs petites surfaces, possibilité d'organiser une gestion durable à travers un plan de gestion commun entre les propriétaires intéressés, accès à certaines subventions, etc.

Des diagnostics forestiers ont déjà été réalisés, et la dernière réunion a permis de commencer à travailler sur les statuts de cette association de propriétaires.

La prochaine rencontre aura lieu le **vendredi 14 avril 2017**. Ouverte à tous ceux intéressés par la démarche, cette réunion permettra de lancer officiellement l'association.

**Vous êtes propriétaire d'espaces boisés et vous êtes intéressé par la démarche ? N'hésitez pas à vous manifester auprès de :**

**Loïc Molines**, ingénieur au Centre Régional de la Propriété Forestière : **04 66 65 26 79** ;

**Nathalie Trémel**, animatrice de la charte forestière Gorges Causses Cévennes : **04 66 44 03 92** ;

ou vos élus délégués à la communauté de communes.